

Le Pays de La Meije

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples La Grave et Villar D'Arène

PROCES VERBAL CONSEIL SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2023

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Philippe SIONNET, David LE GUEN, Elodie LEFEBVRE

Absents : Sylvie MATHON, Valérie BUCH, Alain FAUST, Béatrice ALBERT, Roland JACOB

Secrétaire de séance : Michel GONNET

Approbation du précédent compte rendu.

1.2023 MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM : RETRAIT DE LA COMPETENCE TRANSPORT

Monsieur le Président expose aux membres du conseil qu'il convient de mettre à jour les statuts du SIVOM en retirant de ses attributions la compétence « activités de transport » qui a été transférée à la Communauté de Communes du Briançonnais.

Il propose ainsi une nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts :

ARTICLE 2 : LE SYNDICAT A POUR OBJET :

- Aides aux associations et clubs locaux
- Recrutement et gestion du personnel technique et administratif
- Gestion du domaine de ski de fond
- Affaires scolaires et extra-scolaires, périscolaires : investissement et fonctionnement
- Gestion des cantines scolaires
- Bibliothèques
- Viabilité hivernale
- Cabinet médical : investissement et fonctionnement
- Transformation d'un centre de vacances en groupe scolaire avec extension du bâtiment
- Gestion d'un centre de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.)
- Animation : événements d'intérêt intercommunal

Le Conseil donne son accord pour modifier l'article 2 en ce sens.

2.2023 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Vu le compte de gestion rendu par M. Clément BAROLLE, comptable public de Briançon ;

Vu le détail des opérations de l'exercice 2022 établi au regard du compte ;

Considérant que la comptabilité de M. Clément BAROLLE, comptable public de Briançon est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Le Conseil Syndical émet un avis favorable sur le compte de gestion, dont le résultat est synthétisé dans le tableau ci-dessous ;

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	164 203,79	1 293 992,21	1 458 196,00
Titres de recette émis (b)	77 710,71	1 238 224,04	1 315 934,75
Réductions de titres (c)		55,00	55,00

Recettes nettes (d=b-c)	77 710,71	1 238 169,04	1 315 879,75
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	164 203,79	1 293 992,21	1 458 196,00
Mandats émis (f)	128 808,37	1 201 164,50	1 329 972,87
Annulations de mandats (g)		6 461,82	6 461,82
Dépenses nettes (h=f-g)	128 808,37	1 194 702,68	1 323 511,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		43 466,36	
(h-d) Déficit	51 097,66		7 631,30

3.2023 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Syndical est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Syndical approuve et vote le compte administratif de l'exercice 2022.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 194 702,68	1 238 169,04
	Section d'investissement	128 808,37	77 710,71
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	84 507,45
	Report en section d'investissement (001)	35 305,10	0,00
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 358 816,15	1 400 387,20
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 194 702,68	1 322 676,49
	Section d'investissement	164 113,47	77 710,71
	TOTAL CUMULE	1 358 816,15	1 400 387,20

4.2023 AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 35 305,10€

Pour rappel : Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 84 507,45€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de : - 51 097,66€

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 43 466,36€

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 86 402,76€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 86 402,76€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 41 571,05€

5.2023 SUBVENTIONS 2023 ALLOUEES PAR LE SIVOM

Monsieur le Président présente aux membres du conseil les différentes demandes de subventions réceptionnées pour l'année 2023 de la part des associations.

Il rappelle les subventions précédemment allouées et propose, au vu des dossiers déposés, d'allouer les subventions sur le tableau ci-dessous pour un montant de 12 900,00€

OBJET	POUR MEMOIRE BUDGET N-1	DEMANDE DE L'ASSOCIATION	PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	CHOIX DU CONSEIL SYNDICAL
Amicale des sapeurs-pompiers	800,00€	1 300,00€	800,00€	800,00€
Amis de l'église St Martin	0,00€	200,00€	0,00€	0,00€
Club de montagne et d'escalade de la Meije	1 200,00€	1 800,00€	1 600,00€	1 600,00€
Club des sports	4 500,00€	5 000,00€	4 800,00€	4 800,00€
Comité régional de ski	0,00€	800,00€	0,00€	0,00€
Dénivelé positif	500,00€	500,00€	500,00€	500,00€
Derby de la meije (2023 breby de la meije)	2 400,00€	2 400,00€	2 400,00€	2 400,00€
Festival Olivier Messiaen	1 500,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Le patois Haut-Alpin	0,00€	Une demande sans montant	0,00€	0,00€
Les enseignes de Villar d'Arène	0,00€	500,00€	0,00€	0,00€
Les rencontres de la Haute Romanche	1 200,00€	Une demande sans montant	1 500,00€	1 500,00€
Meidjo télémark	0,00€	1 000,00€	500,00€	500,00€
SISA médecins	3 001,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Sou des écoles	0,00€	300,00€	300,00€	300,00€
SSIAD Oisans ADMR	400,00€	500,00€	500,00€	500,00€
TOTAL	15 501,00€		12 900,00€	12 900,00€

Les membres du conseil approuvent le tableau et disent que les sommes correspondantes seront inscrites au budget du SIVOM à l'article 65748.

6.2023 ENVELOPPE ANIMATION/EVENEMENTIEL

Suite à la réunion de travail du SIVOM le 26 octobre 2022.

Il a été décidé de clarifier le fonctionnement de la gestion de l'enveloppe annuelle du SIVOM dédiée à l'animation et l'évènementiel.

- Montant alloué annuellement par le SIVOM
- Délégation au travers d'une convention d'objectif et de moyen à l'Office de tourisme des Hautes Vallées pour le paiement des revenus GUSO versées à l'animateur.

Fonctionnement :

- Les associations ou organisateurs d'événement souhaitant bénéficier d'une prise en charge sur les GUSO de l'animateur devront en faire la demande au SIVOM qui transmettra à l'office de tourisme pour suivi de l'enveloppe.
- Les demandes seront prises en compte dans l'ordre chronologique de leur arrivée (1^{er} arrivé – 1^{er} servi)
- Pour toute demande la prise en charge se fera pour moitié par le SIVOM et pour moitié par l'organisateur.
- L'office de tourisme des Hautes Vallées avancera la totalité des sommes dues au titre des GUSO et refacturera les parties concernées à hauteur de leur prise en charge.
- L'enveloppe annuelle couvre la période : décembre -> novembre

7.2023 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le budget prévisionnel relatif au budget général, pour l'exercice 2023.

Chapitre 011 – Charges à caractères général	252 309,03€
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	905 210,00€
Chapitre 014 – Atténuations de produits	4 000,00€
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	17 910,00€
Chapitre 66 – Charges financières	32 549,06€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 211 978,09€
Chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté	41 571,05€
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et vente divers	581 800,00€
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	587 107,04€
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	1 500,00€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 211 978,09€
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	86 402,76€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	689 606,72€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelle	140 392,00€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	916 401,48€
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	108 402,76€
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	739 998,72€
Chapitre 16 - Emprunts	68 000,00€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	916 401,48€

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré vote le budget primitif général de l'exercice 2023.

Le Président exprime son inquiétude pour les années à venir. Les communes ont de plus en plus de charges et moins de recettes.

Les élus ont donc décidé de diminuer les dépenses pour le budget du SIVOM.

Il n'y aura pas de saisonniers pour les sentiers et pas de centre de loisirs pour l'été 2023.

8.2023 PARTICIPATION DES COMMUNES BUDGET 2023

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que la trésorerie a demandé qu'un protocole soit établi pour le versement de la participation des communes au SIVOM.

Il rappelle que jusqu'à présent les versements étaient faits en fonction de la trésorerie des communes et des besoins du SIVOM.

Il propose de délibérer sur les montants suivants ;

- Pour la commune de La Grave

En fonctionnement 401 203,97€

En investissement 54 293,66€

- Pour la commune de Villar d'Arène

En fonctionnement 185 903,07€

En investissement 28 105,06€

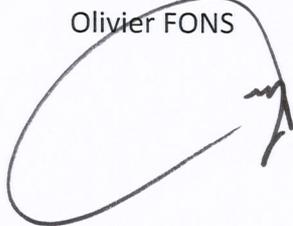
Il demande que ces sommes soient versées au plus tard le 31 octobre 2023.

Le Conseil donne son accord pour les montants de la participation des communes et valide le paiement au plus tard le 31 octobre 2023.

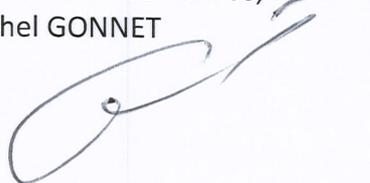
AFFAIRES DIVERSES

Néant

Le Président,
Olivier FONS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop followed by a short horizontal stroke and a small vertical tick at the end.

Le secrétaire de séance,
Michel GONNET

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop with a horizontal stroke extending to the right, and a small circular mark below it.